Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251217-245_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
29	6

Date de la convocation
4 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 17 décembre 2025

et publication le 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Paule, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Michel Ollivier – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Jacques Troël – Jean-Yves Philippe – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Evelyne Minier – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert

Monsieur Claude Bernard excusé donne pouvoir à Monsieur Georges Gallardon
Monsieur Pierrick Pustoc'h excusé donne pouvoir à Monsieur Gérard Munier
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Guillaume Robic excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Guy Le Foll, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Christel Guillerm

Délibération 245.2025 Délégation donnée à la Présidente pour la souscription d'un emprunt.

La Présidente expose que lors du vote des budgets primitifs, le 2 avril 2025, un emprunt permettant de respecter l'équilibre budgétaire, du budget principal a été inscrit pour un montant total avoisinant 1,5 M €.

En parallèle, certains investissements prévus ont été équilibrés par le virement depuis les sections de fonctionnement du budget principal ou des budgets annexes.

Aujourd'hui, la Présidente considère que, dans le contexte actuel, lié notamment aux incertitudes liées au Projet de Loi de Finances 2026, il serait malvenu et difficile d'envisager le financement de ces projets via un virement de la section d'exploitation du budget général vers la section d'investissement, pour ne pas obérer les capacités de la CCKB à assumer son fonctionnement dans les années qui viennent.

Considérant les choix faits de poursuivre dans les prochaines années un programme d'investissements importants : Renouvellement de matériels roulant pour le service déchets, réalisation d'un nouveau bâtiment pour la Maison de l'Enfance, aménagements de locaux administratifs du siège de la CCKB, amélioration de la couverture énergétique de nos bâtiments,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251217-245_2025-DE
2025-245

renouvellement du sol des bassins de la Piscine, travaux de mises aux normes du site de Ty Page Coz à Glomel, la fin du financement de la fibre optique, etc…

La Présidente informe le conseil communautaire qu'elle a entrepris les démarches visant à la souscription d'un ou plusieurs emprunts selon la destination des fonds, sur la base d'un besoin de financement de 1 500 000 €, qui s'inscrit dans les options retenues lors du vote du budget le 2 avril 2025.

Dans ces conditions, la Présidente suggère au conseil de l'autoriser à entamer une recherche d'établissements bancaires susceptibles de procurer les ressources nécessaires aux meilleures conditions.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la Présidente à souscrire un ou plusieurs emprunts pour un montant global de 1,5 M €.
- Mandate la Présidente pour conduire la recherche d'établissements bancaires à même de répondre à cette demande de financement.
- Une information sera donnée au prochain Conseil Communautaire afin de préciser le ou les organismes bancaire(s) retenu(s) et les conditions de financement.

Madame Christel Guillerm
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.